

Troisième Prépa-Pro	Histoire Séquence IV : La vie politique en France Éducation Civique	Fiche Prof
---------------------	--	------------

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

Séance 9 : Thème 3 - L'opinion publique et les médias (horaire conseillé : 4 heures)

Connaissances et capacités :

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- définir ce qu'est un média ;
- identifier, en s'appuyant sur des exemples tirés de l'actualité, le rôle des médias, notamment celui d'internet à travers les réseaux sociaux, dans le débat démocratique ;
- citer quelques enjeux des débats actuels sur le rôle des sondages d'opinion (méthodes de sondage, influence des sondages sur le comportement des citoyens en matière de consommation, de choix électoral,...).

Repères : Loi Hadopi : 2009. Réseaux sociaux sur internet.

Objectifs :

- Étudier et rechercher des informations dans des textes.
- Lire une chronologie.
- Rechercher les avantages de la presse par rapport à Internet.
- Analyser un graphique.

Support : livre p 188-189

La très grande variété des médias et leur développement incessant conduisent à se poser régulièrement la question de leur influence, effective ou non, concertée ou non, sur l'opinion publique ou, au contraire, de leur suivisme face à une opinion « insaisissable ».

Quel rôle joue les médias dans la vie démocratique ?

Doc 1 : La liberté d'expression

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

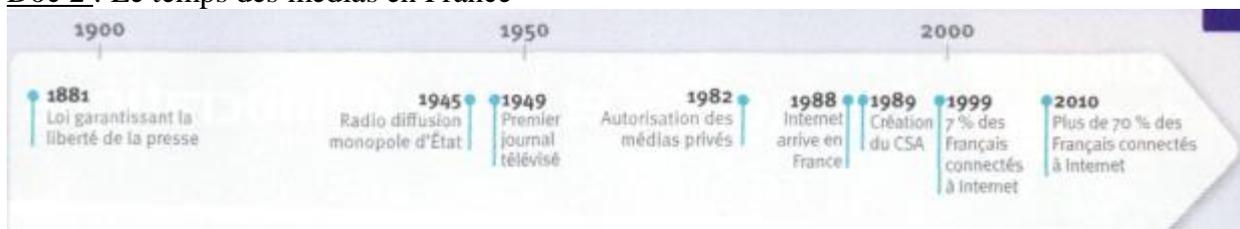
Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC), 1789

Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.

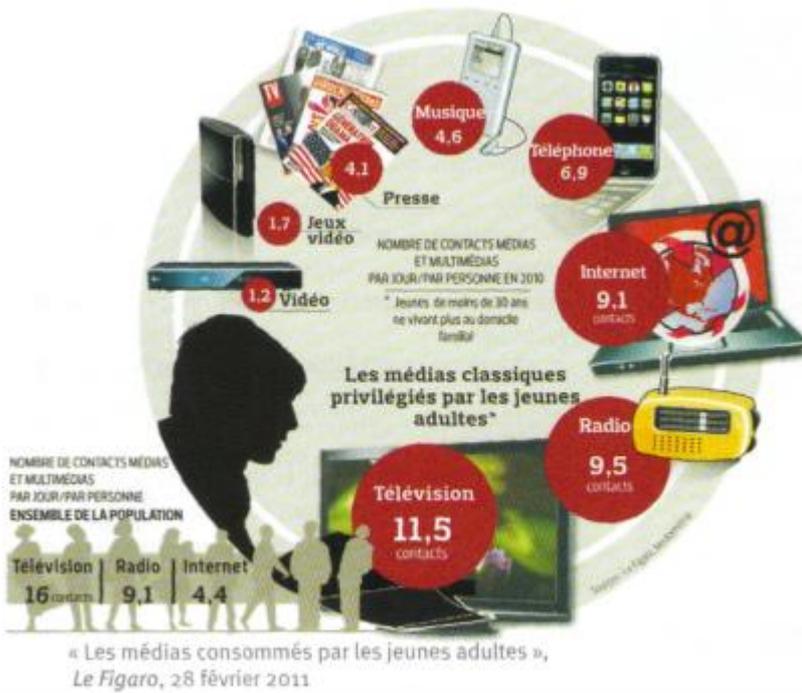
« La liberté d'expression vaut non seulement pour les « informations » ou « idées » accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent : ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels, il n'est pas de « société démocratique ». »

Convention européenne des droits de l'homme, 1953

Doc 2 : Le temps des médias en France



Doc 3 : Les médias se multiplient sur tous les supports



Étude des documents :

1) Pourquoi peut-on dire que cet article de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen assure la liberté de la presse ?

- La liberté de la presse repose sur la liberté d'expression ("tout citoyen peut donc parler, écrire"), tant orale qu'écrite, la liberté d'impression ("imprimer librement"), et la liberté d'opinions que garantit l'article 11 de la DDHC en établissant la "libre communication des pensées et des opinions".
- C'est un droit essentiel à toute démocratie.

2) Pourquoi le débat décisif entre les deux prétendants à la présidence se déroule-t-il à la télévision (doc 1) ? Quels sont les deux éléments qui permettent une certaine équité lors d'un débat ?

- Le débat entre les deux candidats à la présidence en 2012, se déroule à la télévision
- parce que c'est une tradition depuis plusieurs dizaines d'années que se confrontent ainsi à l'écran face à des millions de Français ceux qui sont en lice pour le 2nd tour. La télévision reste aussi le média le plus suivi, où « l'audimat » sera le plus important.
- Le temps de parole de chaque candidat est chronométré afin de garantir une impartiale et équitable répartition du temps de parole de chacun dans le cadre de la campagne présidentielle. C'est le CSA qui est chargé de veiller à la répartition équitable de ce temps de parole et d'antenne pour chaque candidat.
- En outre, la présence de deux journalistes appartenant à des chaînes télévisées différentes (Laurence Ferrari pour TF1 et David Pujadas pour France 2) garantit une certaine neutralité et un arbitrage impartial.

3) Qu'est-ce qui distingue la presse d'opinion de la presse généraliste (doc 2 p 188) ?

- La presse d'opinion livre une information dont le propos peut être orienté par son auteur et qui n'est pas forcément authentifiée ni relayée par des sources fiables.
- Elle n'est pas protégée par une institution tel que peut l'être un journal (rigueur de l'information).

4) Pourquoi la loi prend-elle la peine de définir très précisément les conditions de publication d'un sondage (doc 5) ?

- La loi de 1977 modifiée en 2002 (utilisation d'Internet) définit les conditions de publication d'un sondage pour éviter que les électeurs ne soient influencés dans leur choix et leur décision de vote.

- 5) En quoi l'apparition d'Internet contrarie-t-elle l'application de cette loi (docs 2, 4 et 5 p 189) ?
- Internet permet de bénéficier d'informations concernant les sondages d'opinion jusque la veille du scrutin, ce qui a rendu la loi inopérante et a nécessité une modification.
- 6) À quel droit fondamental l'usage d'Internet est-il rapporté (doc 3 p 188) ?
- Internet est rapporté à la liberté d'expression : « le Conseil Constitutionnel considère qu'« Internet est une composante de la liberté d'expression » ».
- 7) Quel rôle les nouveaux moyens de communication peuvent-ils jouer dans la vie politique (doc 4) ?
- Les citoyens utilisent de plus en plus Internet et en particulier les réseaux sociaux pour commenter les scrutins électoraux.
 - Cela peut autant traduire un accroissement d'intérêt pour la politique qu'une participation plus importante aux questions politiques via les nouveaux moyens de communication qu'offrent Internet et le numérique et au bout du compte de nouvelles formes de vie démocratique.

A retenir :

Les médias diffusent de l'information et des opinions, ce qui pose la question de l'organisation du débat démocratique : il est difficile de savoir si toutes les opinions ont accès aux mêmes médias et dans les mêmes conditions. Il est tout aussi difficile de savoir si cette exposition médiatique déséquilibrée influe sur la popularité des diverses opinions.

Il est souvent très difficile de cerner l'opinion publique avec précision. C'est dans ce but que les sondages ont été inventés, mais ils n'échappent pas aux critiques quant à leur justesse scientifique et aux intentions d'orienter l'opinion qu'on prête à leurs auteurs.

Depuis le début du XXI^e siècle, la place toujours plus grande d'Internet bouscule l'organisation traditionnelle de la circulation de l'information : diffusée plus rapidement et dans toutes les directions, l'information est aussi souvent moins vérifiée et moins mise en perspective

Mots-clés :

Média : se dit de tout moyen par lequel une information ou une opinion se diffuse : presse écrite, radiotélévision, Internet.

Sondage d'opinion : moyen d'évaluer l'opinion de la population sur un sujet particulier en interrogeant un échantillon de cette population.

Pluralisme : coexistence d'opinion différente.